

DEC212505DAI

Décision portant fin de fonctions de M. Michel Hassan en tant que chargé de mission à temps partiel**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC211384DAI du 23 avril 2021 portant nomination de M. Michel Hassan aux fonctions de chargé de mission ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2021, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Michel Hassan auprès du président-directeur général du CNRS pour la DAI.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit

